

Initiatives ministérielles

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): En conséquence, conformément à l'article 61(2) du Règlement, la prochaine question porte sur la motion de M. Andre. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée. En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au Comité spécial sur la réforme électorale.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité spécial sur la réforme électorale.)

[Traduction]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Manicouagan:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 34.)